

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »

Siège social : Menzel Hayet –Zéramdine– 5033 Monastir

La Société Moderne de Céramique « SOMOCER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2008 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **21.000.000 dinars** à **23.100.000 dinars**, et ce, par l'incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés » pour un montant de **2.100.000 dinars** et l'émission de **2.100.000 actions nouvelles gratuites** de nominal un (1) dinar chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à partir du **21 juillet 2008** à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite** pour **dix (10) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} janvier 2008**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes SOMOCER seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **21 juillet 2008**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **21 juillet 2008** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **21 juillet 2008**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à partir du **21 juillet 2008**.

NB : Le présent avis annule et remplace celui publié au bulletin officiel du CMF N° 3143 du 17 juillet 2008.